

Agent polyvalent des services techniques contractuel

La Commune de La Châtaigneraie recrute un agent technique polyvalent à temps complet.

Chef-lieu de canton, la commune compte environ 2 600 habitants. Elle dispose de nombreux services et structures (médicaux, sociaux, scolaires, commerces,...), au bénéfice de tous les usagers de l'intercommunalité.

Conditions et contraintes d'exercice

Manutention de charges

Travail à l'extérieur par tous les temps

Port de vêtements professionnels et d'équipements de protection individuelle

Travail en dehors des heures normales de fonctionnement du service technique (en fonction des urgences ou des conditions météorologiques)

Autonomie et Responsabilités

L'agent est amené à prendre des initiatives dans le cadre de son travail

Il doit respecter scrupuleusement :

Les mesures et règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers

Le code de la route lorsqu'il conduira un véhicule de la ville

Et toute autre réglementation applicable dans cette fonction.

Connaissances et Compétences :

Titulaire permis B, BE serait un +

Utiliser différents matériels, outils (souffleur, aspirateur, taille haie, débroussailleuse, tondeuse, tronçonneuse, ...)

Savoir être :

Avoir le sens du service public

Savoir travailler en équipe, être à l'écoute

Faire preuve de rigueur, dynamisme et réactivité

Missions principales :

Entretien des chaussées, trottoirs et parkings

Faucher et débroussailler mécaniquement et manuellement

Désherber les voiries et les espaces verts publics (désherbage manuel ou mécanisé), et veiller à la propreté urbaine

Procéder au nettoyage des locaux communaux (salle des sports, salle des fêtes...)

Entretien du mobilier urbain

Rendre compte des désordres en tout genre constatés sur le domaine public et mettre en sécurité les anomalies constatées

Entretien des réseaux EP, EU

Entretien de la signalisation routière

Transporter et mettre en place le matériel pour les festivités sur la commune, installer les décorations

Missions secondaires :

Entretien des espaces verts (tontes, élagages, tailles des végétaux, plantations, arrosage, désherbage, entretien des massifs et des haies... dans le respect de la réglementation en vigueur)

Effectuer divers petits travaux d'entretien sur les bâtiments publics